

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 808)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 6 juillet 2022, dans son discours de politique générale, la Première ministre a annoncé que le Gouvernement souhaitait voir l'État détenir 100 % du capital d'EDF.

Le Gouvernement a fait le choix d'une offre publique d'achat (OPA), qui a déjà permis de porter le seuil de détention publique d'EDF au-delà du seuil de 90 % du capital nécessaire au déclenchement du retrait obligatoire. Conformément à ses engagements, l'État demandera le transfert de l'intégralité des actions qui n'auront pas été apportées dans le cadre de l'OPA.

Cet article est sans objet car il n'emporte aucune conséquence juridique que l'OPA n'aurait pas déjà prévue, aussi cet amendement a pour objet de le supprimer.